



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 8 novembre 2023	N° 2023/11/08/01
Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10	Date de convocation : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Président du C.C.A.S.

<b>Présents</b>	
Yves RENAULT	Marcel GRUEL
Laetitia MIRALLES	Marie-Hélène CARBONNEL
Ludovic LONCLE	Jeannine AUBAULT
Jeanne DAVID	Paulette CROCQ
Séverine MAYEUX	

<b>Absents</b>	
Schirel LEMONNE absente sans pouvoir	Daniele BOTTE absente sans pouvoir
Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
Bertrand D'HEROUVILLE absent sans pouvoir	Philippe LANGLOIS absent sans pouvoir
Chantal LOUIS absente donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Véronique BESNARD absente sans pouvoir

### Objet : Acquisition d'un bien à l'euro symbolique

Dans le cadre de la division de la parcelle cadastrée section AB n°216 située 4 place des Gates, le nouveau parcellaire fait apparaître que la parcelle cadastrée section AB n°886 d'une contenance de 7m<sup>2</sup> (**annexe 1 – parcellaire cadastral**) est à usage depuis toujours du bien cadastrée section AB n°217, appartenant au Centre Communal d'Action Sociale.

Le propriétaire actuel propose au Centre Communal d'Action Social de faire l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique aux fins de la régularisation.

Il est précisé qu'une demande d'avis auprès de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) n'est pas nécessaire au vu des seuils de consultations applicables par arrêté du 5 décembre 2016

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont à l'unanimité :**

- **Accepté l'acquisition du bien cadastré section AB n°886 à l'euro symbolique,**
- **Précisé que les frais d'acte seront à la charge du CCAS,**
- **Autorisé l'office notarial à représenter le CCAS à l'acte afin de procéder à l'acquisition du bien cadastré section AB n°886 à l'euro symbolique,**

Pour Copie Conforme,  
Le Président du CCAS,

  
Yves RENAULT

